



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Gr.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification du Protocole additionnel I par la Grèce

Le 31 mars 1989, la République Hellénique a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification du Protocole additionnel I.

Le Protocole entrera ainsi en vigueur pour la République Hellénique six mois plus tard, soit le 30 septembre 1989, conformément à ses clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire dudit Protocole.

Berne, le 5 juin 1989

